

Thématique veille sanitaire internationale	
Note d'information	23/01/2020

Influenza aviaire hautement pathogène en Europe au 21/01/2020 : l'Allemagne, l'Ukraine et la République tchèque confirment la détection du virus H5

Pour la Plateforme ESA (par ordre alphabétique) : Sophie Carles (Inrae), Julien Cauchard (Anses), Céline Dupuy (Anses), Sylvain Falala (Inrae), Yves Lambert (DGAL), Alizé Mercier (Cirad)

Pour le laboratoire national de référence de l'Anses Ploufragan-Plouzané-Niort : Sophie Le Bouquin-Leneveu, Éric Niqueux, Béatrice Grasland, Audrey Schmitz

Auteur correspondant : alize.mercier@cirad.fr

Sources : alertes ADNS (Commission européenne au 20/01/2020)

Au total, 23 foyers domestiques et deux cas au sein de l'avifaune sauvage ont été déclarés en Europe depuis le 31/12/2019 dans sept pays européens (Figure 1).

Depuis la note Plateforme ESA du [15/01/2020](#), la présence de virus d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) de sous-type H5 a été confirmée en Allemagne, en Ukraine et en République tchèque. Ce sont les cinquième, sixième et septième pays européens à confirmer des foyers domestiques ou des cas faune sauvage d'IAHP en 2020 après la Pologne (premier foyer confirmé le 31/12/2019), la Slovaquie (premier foyer confirmé le 09/01/2020), la Hongrie (premier foyer confirmé le 12/01/20120) et la Roumanie (premier foyer confirmé le 14/01/2020) ([bulletin BHV-SA du 14/01/2020](#), [note Plateforme ESA du 15/01/2020](#)).

En **Allemagne**, le virus IAHP de sous-type H5N8 a été confirmé le 19/01/2020 retrouvée dans la région de Spree-Neisse, à proximité de la frontière polonaise. Il s'agit du deuxième cas d'IAHP au sein de l'avifaune sauvage détecté en Europe depuis janvier 2020. Le premier cas avait été confirmé en Pologne le 07/01/2020 chez un faucon (espèce non précisée) retrouvé mort dans la zone de protection d'un foyer de la région de Lublin à l'est du pays. Le sous-type n'avait pas été précisé.

En **Ukraine**, un foyer domestique d'IAHP H5 a été confirmé le 19/01/2020 au sein d'un élevage de volailles de 98 000 oiseaux (espèce non précisée) situé dans la région de Vinnytsya.

En **République Tchèque**, la présence du virus IAHP H5N8 a été confirmée le 17/01/2020 au sein d'une basse-cour de 12 oiseaux (espèce non précisée) de la région de Visocyna au centre du pays.

En **Hongrie**, quatre foyers d'IAHP H5N8 ont été confirmés entre le 12 et le 17/01/2020 au sein de trois élevages de dindes et un de canards, situés au nord, à la frontière avec la Slovaquie et à l'est du pays, à la frontière avec la Roumanie.

En **Roumanie**, un premier foyer d'IAHP H5N8 a été confirmé le 14/01/2020 au sein d'un élevage de plus de 18 000 poules pondeuses de la région de Maramures. Un foyer secondaire de H5N8 a ensuite été confirmé le 17/01/2020 dans un autre élevage de plus de 22 000 poules pondeuses situé à proximité du premier foyer.

En **Pologne**, les trois premiers foyers d'IAHP H5N8 ont été confirmés le 31/12/2019 dans des élevages de dindes et de jeunes canards.

En **Slovaquie**, deux foyers domestiques d'IAHP H5N8 ont été confirmés les 09 et 17/01/2020 dans deux basse-cours d'une vingtaine de poules situées dans la région de Nitra et de Trnava respectivement.

Les mesures sanitaires d'abattage ont été mises en place par les différentes autorités nationales, dans le respect de la directive européenne 2005/94/EC.

Les premiers virus caractérisés sont des virus IAHP de sous-type H5N8 appartenant au clade 2.3.4.4b de la lignée A/goose/Guandong/1/96. Il s'agit d'un virus distinct de celui qui circulait les années précédentes (et notamment en Bulgarie pour les plus récentes séquences disponibles correspondant aux virus de clade 2.3.4.4b caractérisés en fin d'année 2018). L'hypothèse d'une nouvelle introduction d'une souche de virus IA HP H5N8 en Europe est donc probable. D'après les informations reçues du LRUE, les virus retrouvés en Hongrie et en Slovaquie seraient très proches de ceux observés en Pologne.

Les informations sur la pathogénicité observée chez les volailles sont encore limitées : toutefois, on a pu constater qu'en cas d'infection confirmée la mortalité pouvait rester modérée, y compris chez les Galliformes. L'évaluation complète du potentiel zoonotique du virus n'est pas encore disponible, toutefois, selon le LNR polonais, une première analyse à partir des séquences du virus H5N8 caractérisé en Pologne n'indiquait pas la présence des marqueurs majeurs associés au risque zoonotique.

En France, la période actuelle ne constitue pas une période à risque concernant l'avifaune sauvage puisque les grandes migrations sont terminées. En l'absence d'épisodes climatiques spécifiques qui pourraient entraîner des mouvements d'oiseaux, le risque est considéré comme négligeable. Pour mémoire, il n'y a eu aucune alerte sur des oiseaux sauvages en France depuis mars 2017. Par contre, un message émanant de la DGAL a été diffusé pour appeler à la vigilance l'ensemble des acteurs des filières avicoles devant toute situation clinique qui pourrait laisser suspecter l'influenza et de respecter scrupuleusement l'application des critères d'alerte listés dans l'instruction technique DGAL/SDSPA/2015-1145 du 23/12/2015 et l'arrêté ministériel du 16 mars 2016. Le strict respect des mesures de biosécurité en élevage et dans les transports permet de prévenir l'introduction du virus dans les filières aviaires. La plus grande attention doit être portée au nettoyage/ désinfection des caisses de transports d'animaux vivants et des camions en provenance des pays actuellement

concernés par ces détections d'IAHP, et tout particulièrement les camions ayant été en contact avec des élevages de volailles ou des abattoirs dans ces zones. L'envoi des poules pondeuses de réforme pour abattage en Pologne est un des exemples de mouvements représentant un risque important à maîtriser.

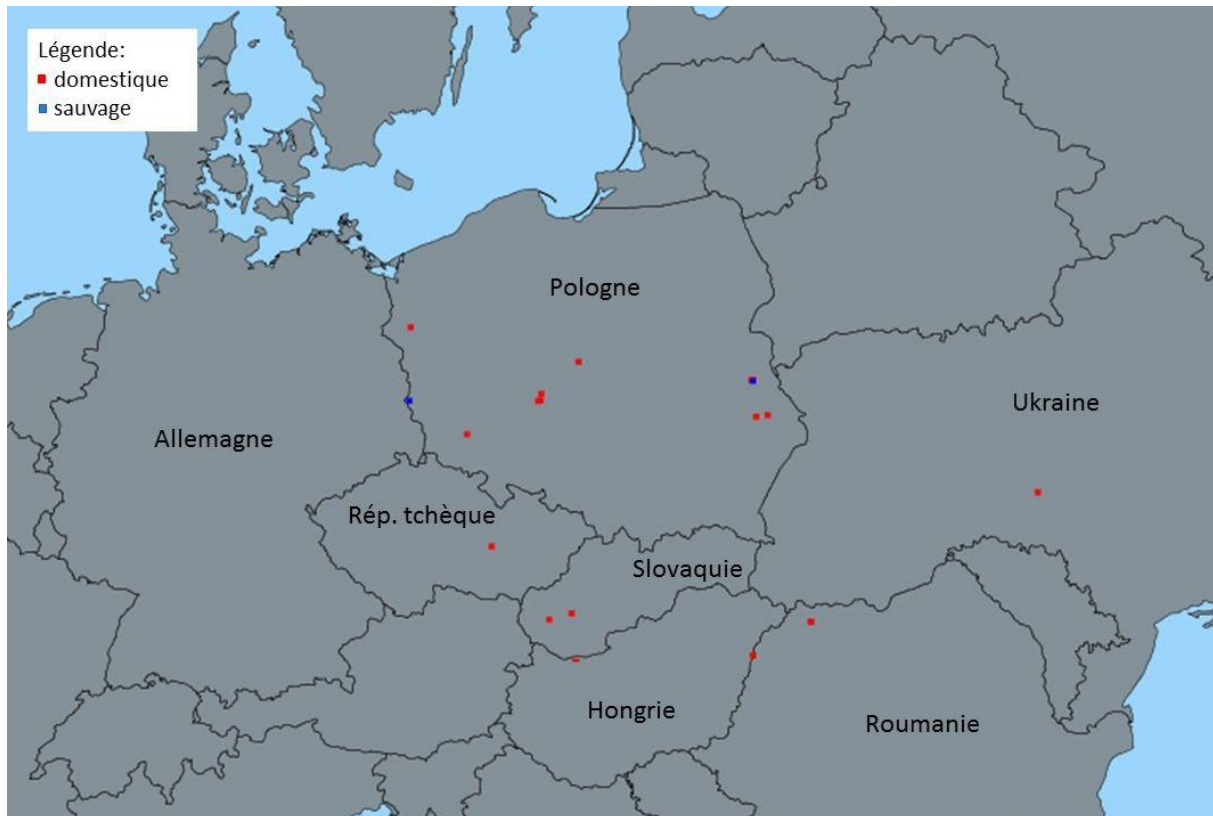


Figure 1. Foyers domestiques (points rouges) et cas faune sauvage (points bleus) d'IAHP H5 confirmés en Allemagne (n=1), en Ukraine (n=1), en République Tchèque (n=1), en Hongrie (n=4), en Roumanie (n=2), en Slovaquie (n=2) et en Pologne (n=14) du 31/12/2019 au 20/01/2020 (source : Commission européenne ADNS au 20/01/2020).